

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Conseil d'administration

Séance du 29 mai 2026

Extrait du procès-verbal

Le 29 mai 2026, le Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 30 avril 2026

Etaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Mesdames et Messieurs : VILLAIN, ALOË, BASCLE, BLANC, BOTTON, CABRI, CAMPODARVE, CHARTIER LOMAN, DE ROFFIGNAC, DESPREZ, DUCROCQ, DUGUE, GUILLEN, PROTEAU, SOULISSE, SUBRA, TAUPIN, VERNON.

Nombre de conseillers en exercice : 22
quorum : 12
présents : 18

Membres de droit :

Monsieur le Préfet, Monsieur le payeur départemental

Membres ayant voix consultative :

Mesdames et Messieurs : le contrôleur général MARCAILLOU, le médecin hors classe DRAPEAU, le capitaine MARECHAL, le sergent-chef BENOIST, le capitaine DELOUYE, l'adjudant-chef CONSTANT, DEMAILLY, NEUVIALLE, PINAUD.

Assistaient également :

Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet, Mesdames et Messieurs : BOTELLA, LUQUÉ, MADEUX, VINATIER, le lieutenant PASSANELLO, le caporal FORT, DUMONT, les chefs de pôle et leurs adjoints, les chefs de groupement.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs : BAUDON, GODINEAU, GUEGO, LABARRIERE, LIGONNIERE, MARCHAIS, MARCILLY, MERCIER, PARENT, PONS, RAFFARIN, le médecin de classe exceptionnelle AUDFRAY.

DELIBERATION N°47-2026

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET ELECTION DES MEMBRES

L'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que, pour les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics, la Commission d'appel d'offres (CAO) est constituée de l'autorité habilitée à signer le marché ou de son représentant et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste assortis du même nombre de suppléants élus suivant les mêmes modalités.

Pour mémoire, le champ de compétence de cette commission est décrit à l'article L. 1414-2 du même Code.

Le Président rappelle que seuls les administrateurs élus titulaires ou, en leur absence, suppléants ainsi que ceux bénéficiant d'un pouvoir d'un administrateur absent ont le droit de vote. Ainsi, pour la présente élection, 20 administrateurs ont le droit de vote (18 présents et 2 ayant donné pouvoir à un administrateur présent) et 4 administrateurs suppléants n'ont pas le droit de vote.

Le Président fait ensuite appel à candidatures pour 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Une liste unique est présentée comportant les noms suivants :

TITULAIRES

Mme Ghislaine GUILLEN
Mme Chantal SUBRA
M. Didier TAUPIN
M. Jacky BOTTON
M. Gérard PONS

SUPPLEANTS

Mme Caroline ALOE
Mme Marie BASCLE
M. Philippe SOULISSE
M. Christian DUGUE
M. Guy PROTEAU

Le Président passe au vote. Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Abstention : 0 voix
Blanc ou nul : 0 voix
Pour : 20 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- de confirmer la composition et de fixer à 5 le nombre des membres titulaires et à 5 le nombre de membres suppléants outre M. Stéphane VILLAIN, président de la commission d'appel d'offres,
- d'élire la liste unique présentée afin de siéger à la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES

Mme Ghislaine GUILLEN
Mme Chantal SUBRA
M. Didier TAUPIN
M. Jacky BOTTON
M. Gérard PONS

SUPPLEANTS

Mme Caroline ALOE
Mme Marie BASCLE
M. Philippe SOULISSE
M. Christian DUGUE
M. Guy PROTEAU

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié, publié et exécutoire

le

09 JUIN 2026

C 29052026 DEL 67

Président du conseil d'administration

et par délégation

Directeur départemental

Leur général Didier Marcal

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN

